



Communiqué de presse

5 février 2020

Chiffres de l'apprentissage : une croissance à deux chiffres, un succès collectif

Lors de sa conférence de presse tenue ce 4 février, la ministre Muriel Pénicaud a annoncé pour la première fois une progression à deux chiffres de l'apprentissage en 2019 : +16%, représentant 50 000 apprentis supplémentaires portant à 485.000 le nombre de jeunes en apprentissage en France en 2019. Une évolution présente dans toutes les régions de France et qui a profité à tous les secteurs.

Ces annonces interviennent en pleine 5^{ème} édition de la **Semaine des Services de l'Automobile et de la Mobilité (SSAM)**, initiée par la Branche automobile pour promouvoir, notamment auprès des jeunes, des métiers d'avenir et de passion et changer leurs regards sur l'apprentissage.

Cette Semaine a été lancée samedi dernier, partout en France : jusqu'au 8 février, les chefs d'entreprises de toute taille (artisans, ETI, PME) et acteurs de la formation professionnelle de la filière se mobilisent pour faire découvrir leur savoir-faire aux collégiens et lycéens. Plus de 500 événements sont attendus dans ce cadre.

Cette campagne illustre la proactivité du secteur des services de l'automobile et de la mobilité en matière de formation en alternance : en effet, alors que les chiffres de l'apprentissage annoncés ce matin sont présentés comme un record historique, **il est important de souligner que le secteur des services de l'automobile affiche depuis des années une évolution constante et durable du nombre de contrats en alternance, en particulier de l'apprentissage.**

Ainsi, en 2018 :

- L'alternance a représenté **près de 50%** des effectifs de formation ;
- **62.600 jeunes** ont été formés dans les spécialités automobile, dont **28.000** en apprentissage ;
- les effectifs en formation en alternance ont augmenté de **9%** ;
- **72%** des apprentis sont insérés 7 mois après la fin de leur formation, après un contrat d'apprentissage ;
- le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) est le meilleur dispositif de formation pour l'insertion : **91%** des apprentis sont insérés après un CQP.

La filière des services de l'automobile, ce sont des entreprises qui investissent sur les compétences et innovent chaque jour pour préparer les métiers de demain, qui feront la mobilité du futur.

A cet égard, le CNPA accueille avec satisfaction la mesure proposée par la ministre de rendre amortissables toutes les dépenses de formations liées à des investissements corporels ou incorporels.

RETROUVEZ TOUS NOS COMMUNIQUÉS ET DOSSIERS DE PRESSE SUR WWW.CNPA.FR, RUBRIQUE « PRESSE »

Enfin, depuis le lancement de l'application du Compte Personnel de Formation en novembre dernier, la première formation demandée est le permis B : si l'investissement est indispensable à la formation, il ne peut y avoir de réinsertion sociale et d'accès à l'emploi sans mobilité.

La passion a de l'avenir dans les métiers de la mobilité !

#SSAM2020
#metiersservicesauto
#demarretastory

> À propos du CNPA

Le Conseil National des Professions de l'Automobile représente la 5ème branche économique de France avec 140 000 entreprises de proximité et 500 000 emplois non délocalisables. Le CNPA défend l'intérêt général des services de l'automobile en animant une dynamique de filière et en développant une approche prospective sur des thèmes communs à tous les métiers de la mobilité tels que l'activité économique, l'emploi, les nouvelles technologies, le développement durable ou encore l'économie circulaire.